

rétabli le droit d'*habeas corpus* tel qu'il existait avant la guerre. Quoiqu'on en dise en certains lieux, cet acte est d'une politique plus libérale que le projet de loi des Droits Civils qui serait une nouvelle restriction sur la liberté des Etats en leur enlevant un de leurs plus nobles privilèges, celui de connaître judiciairement de tous les délits commis dans leurs limites.

Au delà de ces Etats du Sud, il y a encore un pays qui préoccupe le Congrès presque autant que s'il faisait partie intégrante du territoire des Etats-Unis. La majorité du Congrès aimerait assez à faire sentir jusqu'à Mexico l'aversion qu'elle a pour les populations méridionales. Mais le drapeau de la France est un obstacle que les américains n'ont pas encore jugé à propos de surmonter. Il semble depuis quelque temps que les aspérités qui à diverses reprises se manifestèrent dans les relations diplomatiques des deux pays s'aplanissent quelque peu. Maximilien n'est plus regardé d'un aussi mauvais œil par les hommes qui sont à la tête de la politique américaine. Napoléon reçoit d'eux des éloges qui doivent l'étonner, et enfin, l'on parle d'une entente cordiale à la veille de s'établir entre le cabinet de la Maison Blanche et celui des Tuileries. Le nouvel empire du Mexique devrait recueillir tous les avantages de cette harmonie entre les deux nations qui sont les plus intéressées à son avenir.

E. GÉRIN.